

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 948 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances :

n° 948

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 514 du 30/09/1939

Date de publication
20 septembre 1939

Date du numéro
30 septembre 1939

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 1 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le radiogramme circulaire n° 61 du 15 septembre 1939 du Ministre des colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er, — Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret d u 9 septembre 1939 portant amnistie pleine et entière pour tous les faits antérieurs au premier jour de la mobilisation générale du 2 septembre 1939 en faveur des insoumis et des déserteurs. Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

Hubert Descraurs.